

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS (OPH32)**

Décision N° 2023 006 CA

SEANCE du 18 avril 2023

Présidée par Monsieur **Bernard KSAZ**

L'An deux mille vingt trois

Le dix-huit avril à 09h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière de son Président.

Membres convoqués : 23

Présents : 14

Pouvoirs : 6

Absents excusés : 3

Membres présents ayant voix délibérative : Mmes/MM Bernard KSAZ, Président – Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Francis LARROQUE, conseiller Départemental – Françoise CARRIE, Personnalité Qualifiée élue local – Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local – Suzanne MACABIAU, Personnalité Qualifiée – Colette SABATHE, Personnalité Qualifiée – Franck CHARRIE, Représentant la CAF – Pascal RICAUD, Représentant Syndicat CGT – Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires – Lahcen GHANMOUNI, Représentant des locataires – Martine LAFFONT, Représentante des locataires – Ahmed MOUHOUCHE, Représentant des locataires

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BARROUILLET, Conseillère Départementale à Charline DUMONT, M. Michel BURGAN, Personnalité Qualifiée à Bernard KSAZ, Mme Anne BIEMOURET, Personnalité Qualifiée à Chantal DEJEAN-DUPEBE, Mme Marie-Ange PASSARIEU, Personnalité Qualifiée à Suzanne MACABIAU, M. Régis SANSOT, Représentant d'association œuvrant pour l'insertion à Francis LARROQUE, Jacques JEAN-LOUIS, Représentant l'UDAF à Colette SABATHE

Excusés : Mme Charlette BOUE, Conseillère Départementale – M. Philippe LAFFORGUE, Représentant Action Logement Services – Représentant Syndical UD CFDT.

M. le Commissaire du gouvernement – M. le représentant du Conseil départemental du Gers, collectivité de rattachement.

Assistaient à la séance : Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32, Monsieur Quentin LE MEUR, Commissaire aux comptes, Monsieur Michaël BOUTINES, secrétaire du C.S.E
Christine PUJOS, Secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Par Délibération n° 2023-003 CA du 18 avril 2023, le compte financier de l'exercice 2022 et ses annexes réglementaires ont été approuvés.

L'adoption des comptes nécessite, désormais, de se prononcer sur l'affectation du résultat du budget principal de l'exercice 2022 au 31/12/2022.

Conformément à l'article 162-1 du Règlement ANC n° 2021-08 et aux dispositions de l'article R.423-12 du C.CH, le conseil décide :

- d'arrêter comme suit les tableaux totaux du compte de résultat et du tableau de financement :

COMPTE DE RESULTAT 2021		
	CHARGES	PRODUITS
	15 706 592,96 €	17 220 652,88 €
Excédent	1 514 059,92 €	
TABLEAU DE FINANCEMENT		
	EMPLOIS	RESSOURCES
	14 222 458,07 €	23 808 893,27 €
Apport en Fonds de Roulement	9 586 435,20 €	

- d'affecter le résultat 2022 d'un montant de 1 514 059.92 € (Un million cinq cent-quatorze mille cinquante-neuf euros et quatre-vingt-douze centimes) de la façon suivante :

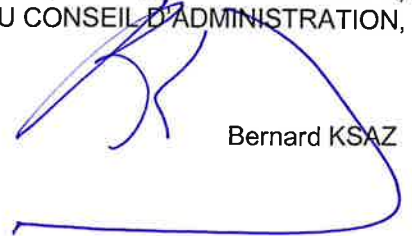
Résultat SIEG : bénéfice d'un montant de 1 482 044.84 € (Un million quatre cent quatre-vingt-deux mille six quarante-quatre euros et quatre-vingt-quatre centimes)

- 141 642.07 € au compte « Réserves sur cessions immobilières - Activités relevant du SIEG depuis 2021 »,

- 1 340 402.77 € au compte « Report à nouveau créateur SIEG »,

Résultat HORS SIEG : bénéfice d'un montant de 32 015.08 € (trente-deux mille quinze euros et huit centimes) au compte « Report à nouveau créateur HORS SIEG », conformément aux dispositions de l'article R.423-12 du CCH

FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
 LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


 Bernard KSAZ

Pour : 20
 Abstention : 0
 Contre :